MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE (10)

--*

DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER

RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT

Sommaire

- - -

1. LOCALISATION 4

2. IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT 5

2.1. IMPACT VISUEL 5

2.2. URBANISME 5

2.3. PROTECTION DU MILIEU NATUREL 6

3. ORIGINE ET UTILISATION DE L'EAU 7

3.1. APPROVISIONNEMENT 7

3.2. USAGES 7

3.3. CONSOMMATIONS ET SUIVI 7

4. REJETS EN EAU 8

4.1. EAUX PLUVIALES 8

4.2. EAUX USEES DOMESTIQUES 8

4.3. AUTORISATION DE REJET ET PROGRAMME DE SURVEILLANCE 8

5. PROTECTION DES EAUX ET DU SOL 9

5.1. MANIPULATION ET TRANSFERT 9

5.2. STOCKAGE 9

5.3. RETENTION INCENDIE 9

5.4. SURVEILLANCE DU SOUS SOL ET DE LA NAPPE 9

6. REJETS DANS L'AIR 10

7. BRUIT ET VIBRATIONS 11

8. DECHETS 12

9. TRANSPORT ET APPROVISIONNEMENT 13

10. UTILISATION RATIONNELLE DE L'ENERGIE 14

11. EVALUATION DES RISQUES SANITAIRES 15

SEVEAL est une entreprise spécialisée dans l'achat, le stockage et la distribution de produits d'approvisionnement pour l'agriculture et les espaces verts.
Précédemment locataire de la plateforme de MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE, elle s'en est rendue propriétaire en 2015.
Afin d'optimiser cet investissement et d'assurer les demandes de ses adhérents/clients, SEVEAL envisage la réorganisation de ses capacités de stockage en produits de protection des cultures et l'extension de son bâtiment principal.

1. LOCALISATION

L'entrepôt est implanté au Sud est du territoire communal de MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE, en zone industrielle LA GLACIERE.

Le terrain occupe les parcelles cadastrées suivantes :

COMMUNE	SECTION	PARCELLE
MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE	D	2416, 2417, 2419 et 2421

Propriété de SEVEAL, il représente une superficie de 23 910 m².

L'extrait de carte IGN fourni ci-après matérialise l'emplacement du site.

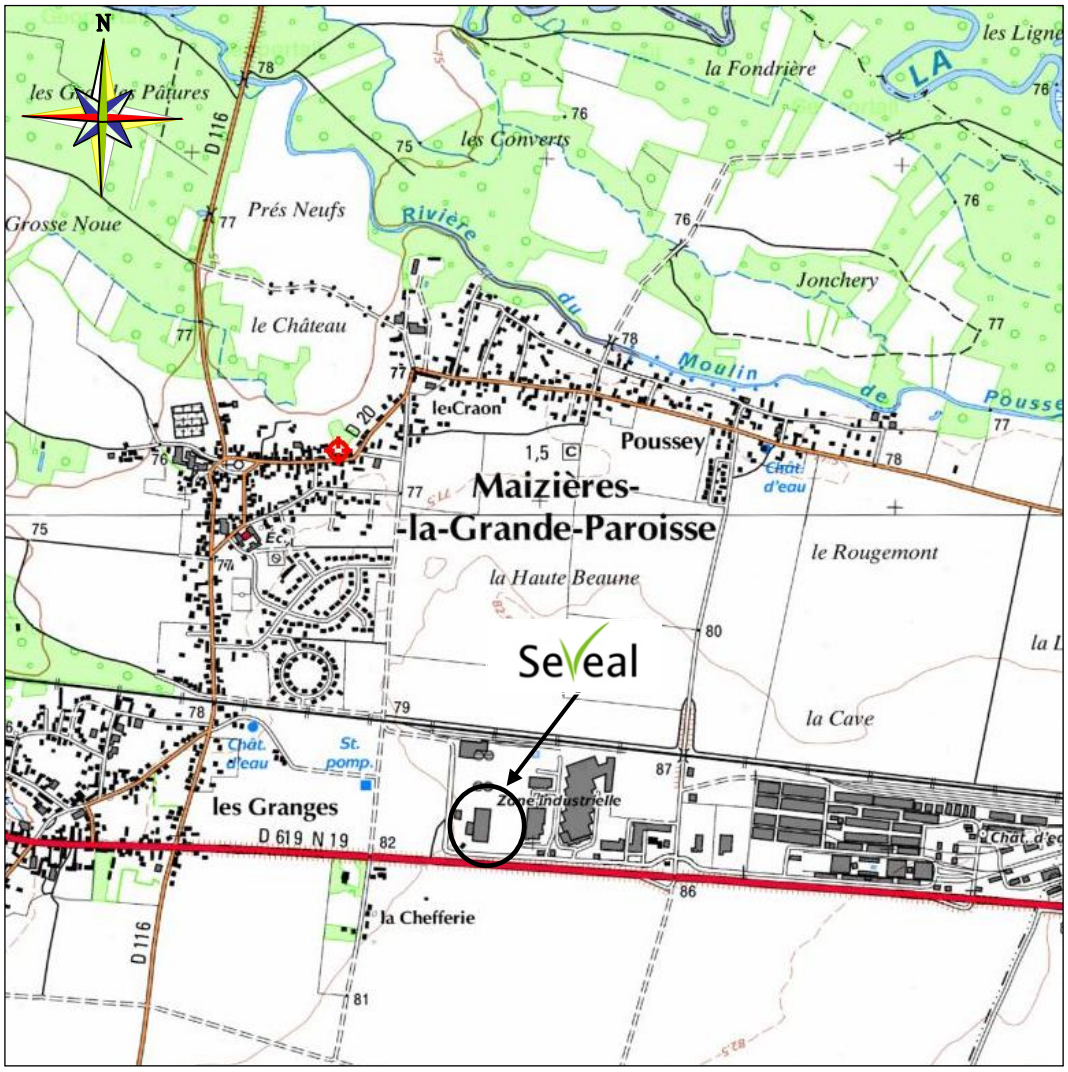

PLAN DE SITUATION
Echelle non contractuelle – Mars 2016

2. IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

2.1. IMPACT VISUEL

Le projet concerne la construction d'une cellule supplémentaire, en façade Ouest du bâti existant.
Elle sera composée d'un volume simple et compact : sa forme et ses dimensions étant guidées par sa fonctionnalité et les besoins de stockage.

Ce projet s'inscrit dans la continuité de la plateforme logistique.
La planimétrie d'ensemble permet un raccordement simple tant des voiries que du bâtiment.
La volumétrie d'ensemble reprend la codification du bâtiment d'entreposage et l'inscription en parfaite continuité du bâtiment existant.

Les voiles en béton seront revêtues de bardage en teinte similaire à l'existant.
Les bassins seront installés en aval du bâtiment principal, au Nord du terrain.
L'ensemble du terrain est clôturé par un grillage métallique.

La perspective du projet est présentée ci-après :

VUE COTE SICAM

2.2. URBANISME

SEVEAL prend place en zone UY du P.L.U. de la commune. Les installations classées à autorisation n'y sont pas autorisées, à l'exception des installations existantes et ne modifiant pas le périmètre de danger précédemment défini.

SEVEAL est une installation existante, soumise à autorisation. Les aménagements et extension envisagés n'augmentent pas, voire réduisent les périmètres de danger précédemment définis.

2.3. PROTECTION DU MILIEU NATUREL

Bien que le bilan écologique n'ait identifié aucune zone de sensibilité particulière, les aménagements extérieurs seront aménagés dans le respect du milieu environnant.

Choix des espèces végétales
Les végétaux ont été choisis en respectant les principes suivants : plantes locales adaptées au climat et à la nature du sol ; plantes nécessitant peu d'eau, peu d'entretien et persistantes ; plantes permettant une biodiversité naturelle de l'écosystème et restaurant les équilibres naturels.

Talus
La topographie des merlons permettra de créer des reliefs qui seront végétalisés.
Cette création de reliefs favorisera l'intégration paysagère du bâti : réduira l'impact sonore, maintiendra et exprimera la biodiversité, valorisera les déblais sur site et évitera ainsi les perturbations liées à leur évacuation (transport).

Plantations
Des espaces engazonnés constitués de trèfle et pâturin seront plantés sur ces merlons.
Les prairies fleuris constitueront une excellente alternative écologique à la pelouse classique.

3. ORIGINE ET UTILISATION DE L'EAU

3.1. APPROVISIONNEMENT

L'établissement est alimenté en eau potable par le réseau d'adduction public en un point. Ce dernier est équipé d'un dispositif de disconnexion et d'un compteur.
Il n'est pas envisagé la création de forage, ni de prélèvement dans le milieu naturel superficiel.

3.2. USAGES

L'eau n'est utilisée qu'à des fins domestiques pour l'alimentation en eau potable du réfectoire et des sanitaires.

3.3. CONSOMMATIONS ET SUIVI

La consommation en eau n'excède pas 300 m^3/an.
Elle fait l'objet d'un relevé mensuel, consigné dans un registre.

4. REJETS EN EAU

4.1. EAUX PLUVIALES

Les eaux pluviales de toitures sont collectées par des ouvrages traditionnels de génie civil (chêneaux, descentes de gouttières, regards, conduits).
Les eaux pluviales de voiries sont interceptées par des regards à grille.
Ces eaux sont dirigées vers un bassin de confinement de 780 m^3.
La vidange de ce bassin est assurée par une pompe de relevage actionnée sous intervention humaine.
Les eaux ainsi collectées sont traitées par séparateur d'hydrocarbures avant rejet au réseau communal.

4.2. EAUX USEES DOMESTIQUES

Elles proviennent du réfectoire et des installations sanitaires de l'établissement et du pavillon.
Ce sont des effluents similaires à ceux générés par les foyers de la commune qui se caractérisent par leur charge organique.

Le pavillon est équipé d'une fosse septique de 1 500 l et d'un bac à graisse de 250 l.
Le bâtiment principal dispose d'une fosse toutes eaux de 4 000 l.

4.3. AUTORISATION DE REJET ET PROGRAMME DE SURVEILLANCE

SEVEAL disposera d'une autorisation de raccordement pour ses rejets en eaux pluviales.

Le point de rejet en eaux pluviales sera équipé d'un canal de mesure permettant les prélèvements d'échantillons dans de bonnes conditions de représentativité.

Les eaux pluviales feront l'objet d'une analyse par un laboratoire agréé à la fréquence d'une fois par an.

5. PROTECTION DES EAUX ET DU SOL

5.1. MANIPULATION ET TRANSFERT

La plateforme est équipée d'un bassin de confinement.
Tout écoulement accidentel sera donc maintenu sur le site.

5.2. STOCKAGE

Les cellules et zones de stockage sont placées sur rétention de volume suffisant.

5.3. RETENTION INCENDIE

Le bassin de confinement permet de maintenir les eaux d'extinction sur le site.

5.4. SURVEILLANCE DU SOUS SOL ET DE LA NAPPE

SEVEAL est équipée d'un réseau de surveillance de type piézomètre.
Un programme de surveillance de la qualité de la nappe est mis en place à raison de deux campagnes de prélèvement par an.

6. REJETS DANS L'AIR

Ils se limitent aux émissions des chaudières et aux rejets des gaz de combustion des moteurs thermiques des véhicules transitant dans l'établissement.

7. BRUIT ET VIBRATIONS

SOURCES SONORES INTÉRIEURES

Elles proviennent essentiellement des activités suivantes :

- préparation des commandes,
- manutention des palettes, cartons, …,

et

- fonctionnement des utilités (chaudières…).

SOURCES SONORES EXTÉRIEURES

Elles ont pour origine :

- le trafic des véhicules (poids lourds et chariots),
- les opérations de chargement/déchargement des palettes/produits.

VIBRATIONS

Aucune machine/équipement n'est à l'origine de vibration susceptible d'être perçue en dehors de l'établissement.

La campagne de mesures réalisée a permis de justifier que les sociétés ne présentent pas de nuisance sonore pour le voisinage.

8. DECHETS

L'établissement est équipé d'une zone de stockage extérieure des déchets en bennes ou containers.
Seuls les déchets inertes (non lixiviables) y sont entreposés, les déchets liquides ou souillés sont placés sur rétention et stockés dans le local dédié (local PPNU).

Tous les déchets font l'objet d'un enlèvement régulier.

L'entreprise émet un bordereau de suivi à chaque enlèvement de Déchet Dangereux. Ce bordereau, qui comporte les informations relatives à l'établissement et à la nature des déchets, les accompagne jusqu'à l'installation d'élimination. Celui-ci est ensuite renvoyé par l'éliminateur pour justifier de son traitement.

La gestion de ces déchets fait l'objet de la tenue d'un registre conforme à l'arrêté du 29 février 2012.

9. TRANSPORT ET APPROVISIONNEMENT

Le trafic de camions concerne principalement la livraison et l'expédition des produits en stock.
Celui-ci représente moins de 0,2% du trafic de la RD 619.

L'accès principal sur le site est clairement identifié.
Les véhicules légers accédant à l'établissement sont dirigés vers des aires de stationnement qui leur sont spécifiques.

L'accès des véhicules poids lourds sur la voie publique a une largeur suffisante. Des panneaux de signalisation stoppent les véhicules sortant du site. Une visibilité permanente est assurée.

Sur le site même, des dispositions visant à assurer la sécurité liée à la circulation routière lors des approvisionnements ou expéditions sont prises :

- les voies de circulation et accès seront nettement délimités, entretenus en bon état, maintenus en constant état de propreté et dégagés de tout objet susceptible de gêner la circulation ;
- les voiries internes sont aménagées de manière à éviter toute collision entre deux véhicules ;
- des panneaux de signalisation imposent une vitesse limitée ainsi qu'un sens de circulation de manière à éviter les accidents et les collisions.

10. UTILISATION RATIONNELLE DE L'ENERGIE

Les usages en énergie étant limités et nécessaires à la mise en sécurité de l'établissement, une réduction des consommations énergétiques ne peut être envisagée.

11. EVALUATION DES RISQUES SANITAIRES

Au regard des hypothèses formulées, de l'environnement et des techniques disponibles à ce jour, un risque sanitaire lié aux activités de SEVEAL peut être exclu pour les individus et les populations exposés.